



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 octobre 2020

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	37
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	:	M. Vincent Bosson, lieutenant de préfet Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 36 du 4 septembre 2020, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2019

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Comptes 2019

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- comptes de fonctionnement
- comptes d'investissement

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes

3. Investissement 2020

3.1 Réseau d'eau potable communal, remplacement des installations de contrôle à la suite de la suppression du réseau 2G Swisscom

3.2 Rapport de la Commission financière

4. Approbation des modifications des statuts de l'ARG (Association régionale La Gruyère)

5. Approbation des statuts de "Option Gruyère" (Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère)

6. Divers

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée. Il excuse M. Jean-Pierre Valiante, conseiller communal et M. Bernard Rouiller, employé de voirie.

M. Patrice Jordan rappelle que cette assemblée des comptes était prévue au mois de mai et a été reportée en raison de la situation sanitaire liée au covid-19. En effet, qui aurait cru qu'à l'heure où l'Être humain croit pouvoir tout contrôler, qu'un virus invisible a pu bloquer la planète en quelques semaines. A notre niveau, en tant qu'Autorité locale, nous avons eu à faire face à ces événements avec réactivité sans non

plus se faire gagner par la panique qui n'aide pas à prendre les bonnes décisions dans le calme. M. Jordan relève l'excellente collaboration que nous avons encore avec la Préfecture, le Conseil d'Etat et les services de l'Etat. Personnellement, M. Jordan a été très ému par les appels, dès le début, par des habitants et habitantes qui se mettaient à disposition pour diverses aides et surtout de la société de jeunesse qui d'elle-même s'est annoncée et qui s'est occupée de la déchetterie pendant plus de deux mois avec l'aide de notre personnel qui a aussi été irréprochable. Il remercie également le personnel de l'administration, Mme Yvonne Gobet, Mme Stéphanie Grand Sciotto et Mme Elsa Gamboni, chez qui toutes les directives arrivaient. Elles ont fait suivre ces informations à qui de droit, ceci en tout temps.

Cette période a été spéciale pour deux personnes. En effet, Mme Gamboni est entrée en fonction au mois de mars et Mme Gobet terminait ses activités le 1^{er} mai, ce durant le semi-confinement et ses imprévus. M. Jordan remercie Mme Gobet et Mme Gamboni pour leur collaboration et leur disponibilité, le tout avec l'aide de Mme Grand Sciotto que M. Jordan remercie également.

Après cette assemblée, M. Jordan informe que nous aurons le plaisir de partager un apéritif en l'honneur de Mme Gobet, secrétaire sortante.

M. Jordan s'adresse à la nouvelle secrétaire : Chère Elsa, lors de la dernière assemblée en décembre, j'ai annoncé aux personnes présentes ton engagement. C'est donc au 1^{er} mars que tu as commencé ta nouvelle activité en tant que secrétaire au sein de notre administration. De par tes compétences, ta bonne humeur contagieuse, tu as tout de suite donné raison au Conseil communal de t'avoir choisie parmi 81 autres candidatures. Au nom de tous, je te souhaite la bienvenue, j'espère que tu te plais et te souhaite plein succès dans cette nouvelle activité qui est la tienne.

M. Jordan nomme M. Michel Geinoz et Mme Cécile Rouiller scrutateurs. Il informe également que cette assemblée est enregistrée. Il demande à chaque personne présente de s'annoncer intelligiblement lors d'une prise de parole.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2019

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable de cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité. M. Jordan remercie Mme Gobet pour la prise de ce procès-verbal.

2. Comptes 2019

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes de fonctionnement

M. Patrice Jordan donne la parole à M. Claude Bovigny, vice-syndic.

Un résumé des comptes a été publié dans la convocation. Les comptes 2019 de la commune ont été bons, principalement grâce à une bonne maîtrise de nos charges et quelques recettes supplémentaires pour lesquelles nous sommes toujours prudents lors de l'élaboration du budget. M. Bovigny donne des précisions au sujet des comptes qui ont un écart significatif soit avec le budget 2019 ou avec les comptes 2018.

Administration

Il n'y a rien de particulier, aucun gros écart n'a été constaté. Ce poste est assez stable, il y a rarement des surprises.

Protection juridique, service des curatelles

La commune de Vulruz a la gestion des curatelles pour la rive gauche du lac. Un total de charges de CHF 600'000.00, c'est un poste important pour l'ensemble des communes. La part à charge de la commune de Vulruz se monte à CHF 39'674.46. Cela représente une augmentation d'un peu plus de

10% par rapport à 2018. Le regroupement de communes pour le service des curatelles a permis de le professionnaliser et finalement c'est favorable à nos communes.

Police du feu

Heureusement, il y a eu peu d'interventions, si bien que, par rapport au budget, il y a peu d'écart. Nous sommes à CHF 2'000.00 avec les comptes 2018. Il s'agit des comptes du CSPi La Sionge qui comprend les communes de Sâles, Vuadens et Vaulruz.

Enseignement et formation

Augmentation de 7% par rapport aux comptes 2018, par rapport au budget, légèrement en dessous. Les charges ont bien été maintenues. Un compte nouveau est la participation au cercle scolaire Sâles-Vaulruz qui comprend également les transports. Les charges pour la commune de Vaulruz se montent à CHF 54'698.50. La commune participait déjà aux transports scolaires les années précédentes même qu'il n'y en avait pas à Vaulruz car c'est le canton qui finançait tous les transports scolaires du canton de Fribourg. En 2018, nous avons payé CHF 11'662.00 de charges alors qu'il n'y avait pas de transports scolaires pour notre commune. Il y a tout de même une légère augmentation des charges pour la formation mais la formation est tout de même importante. Cela représente environ ¼ du budget communal.

Culte, culture et loisir

Les dépenses sont stables, très proches du budget. Nous avons très peu de différence.

Santé

Une baisse de charges en 2019 par rapport à 2018 de 19%, c'est assez important. Cela provient essentiellement de notre participation au déficit d'exploitation du home. Nous étions regroupés avec la commune de Sâles jusqu'à fin 2019. Dès 2020, les communes de Sâles et Vuadens se sont regroupées. Les comptes ont dû être soldés pour le foyer de Sâles. On nous avait conseillés de faire une réserve en 2018 car nous n'avions pas connaissance de cet état de fait. Une provision a été créée en 2018 pour le déficit 2019 et en fin d'année 2019, comme la commune de Sâles devait solder leurs comptes, ils avaient des provisions. La commune de Sâles a utilisé ses provisions pour solder leurs comptes si bien qu'il n'y a pas eu de déficit à compléter sur les comptes 2019 du foyer de Sâles. Nous avions prévu CHF 57'000.00 de charges au budget 2019. On se retrouve finalement avec la provision que nous avons faite, avec des recettes d'environ CHF 37'000.00 dans ce compte, ce qui explique en grande partie la diminution de ce compte sur 2018/2019.

Affaires sociales

Nous avons aussi une diminution par rapport à l'année 2018. Nous sommes aux environs de CHF 465'000.00. Cela provient d'une nette diminution de nos frais pour les subventions aux mamans de jour. Ces subventions sont passées de CHF 13'630.00 en 2018 à CHF 2'724.00 en 2019. Là également ce sont les frais effectifs pour l'année 2019 et lors de l'établissement du budget à la fin de l'année 2018, nous nous sommes basés sur une projection des comptes en fin d'année. Nous pensions être aux environs de CHF 15'000.00 mais moins d'enfants ont été confiés aux mamans de jour. Cela a diminué la facture pour notre commune.

Transports et communication

Nous avons eu une légère augmentation dans ce dicastère. Nous avons une augmentation par rapport au budget et aux comptes. Nous avons eu une réparation imprévue sur un de nos véhicule communal (Pony). L'augmentation est spécialement due à cette réparation ainsi qu'à une autre réparation sur un second véhicule (Jeep). L'augmentation dans ce dicastère est tout à fait explicable et nous ne pouvions pas y échapper.

Protection de l'environnement

Au niveau de l'approvisionnement en eau, les charges devaient être couvertes par les taxes qui ont été facturées. Cela a été le cas pour cette année, nous arrivons à un total de CHF 122'524.00, ce chiffre est

légèrement inférieur au budget et aux comptes 2018. Concernant la protection des eaux, nous avons des chiffres un peu supérieurs au budget et aux comptes 2018. Cela s'explique suite à l'évènement suivant, suite à un contrôle des canalisations d'eaux usées, une réhabilitation d'un collecteur a été nécessaire dans le quartier de Chante-Merle. Cette réhabilitation était plus importante que ce que nous avons budgétisé. (CHF 33'000.00 au lieu de CHF 15'000.00). Etant donné que nous avons de la réserve (les charges étant supérieures au revenu de nos taxes), nous avons prélevé sur la réserve pour équilibrer ce compte. Nous trouvons également ici le poste pour les ordures ménagères, pour ce poste nous avons une diminution des charges tant par rapport aux comptes qu'au budget. Nous observons une diminution de CHF 12'000.00 par rapport au budget et une diminution de CHF 3'000.00 par rapport aux comptes 2018. Le poste qui a enregistré la plus grande diminution de charges est le poste pour les frais de ramassage liés aux déchets encombrants (CHF 9700.00 pour 2019 à la place de CHF 17'800.00 pour 2018). Cela est probablement dû au nombre de bennes de déchets encombrants ayant été évacuées (nettement inférieur). La décision communale y relative a eu des effets positifs. Nous relevons encore l'importance du point suivant, nous observons une diminution toujours constante des ristournes pour le recyclage du verre, de la ferraille et du papier (CHF 10'700.00 pour 2019 à la place de CHF 12'390.00 pour 2018). Cependant il est toujours important de séparer ces objets-là car nous percevons cette ristourne.

Aménagement du territoire

Dans ce dicastère, nous avons beaucoup moins de charges. Notamment en raison des associations communales pour les endiguements qui avaient de fortes réserves et nous n'avons pas eu besoin de payer nos participations annuelles 2019 car le but de ces associations n'est pas d'accumuler des réserves.

Economie

Concernant l'agriculture et les forêts, les chiffres sont assez proches du budget. Notre participation au bénéfice du triage forestier. Les chiffres sont les suivants : CHF 53'000.00 en 2018 et CHF 28'485.00 en 2019. Il est vrai que le bois est de plus en plus difficile à écouler, les prix chutent mais nous pouvons relever que nous avons quand même encore un triage forestier bénéficiaire. Cela grâce au bon travail de notre garde-forestier.

Finances et impôts

Dans ce dicastère, nous trouvons des différences dans les recettes. Nous avons des recettes supplémentaires, il est vrai que dans ce domaine nous sommes en règle générale assez prudents concernant les budgets. Pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, nous observons une légère augmentation (CHF 1'870'000.00 pour 2019 à la place de CHF 1'816'000.00 pour 2018). La situation sera peut-être plus difficile pour les années à venir (2021-2022) en raison de la situation sanitaire actuelle. Concernant l'impôt sur les biens immobiliers, nous nous situons en moyenne sur les 5-6 dernières années autour de CHF 30'000.00-35'000.00, alors que pour l'année 2019 nous enregistrons CHF 90'000.00 de recettes. Sur les mutations immobilières et les centimes additionnels, il y a eu de nombreuses transactions immobilières au sein de la commune, de ce fait, nous avons touché CHF 41'880.00 au lieu de CHF 25'000.00 budgétisé. Ces CHF 90'000.00 d'écart ont bien aidé à équilibrer nos comptes et à obtenir le bénéfice final que nous verrons tout à l'heure.

L'entretien de nos différents bâtiments et les locations sont proches du budget. Pour rappel nous avons budgétisé CHF 127'000.00, nous avons eu pour CHF 131'000.00 de charges. Les travaux ayant été prévus ont pu être réalisés afin de maintenir la valeur de nos bâtiments.

Le résultat avant provision et amortissement était intéressant, si bien qu'une provision pour la participation de notre commune à la caisse de prévoyance du canton a pu être comptabilisée. En effet, nous avons du personnel cantonal, le corps enseignant notamment. Cette participation d'environ CHF 125'000.00 devrait nous être facturée en 2022. Une provision de CHF 100'00.00 sur l'exercice 2019 a été créée pour anticiper l'effet de cette facture. Une provision de CHF 140'000.00 pour perte sur débiteurs a également été

constituée. Cette provision est créée en fonction du montant des factures ouvertes au boucllement et une estimation du risque d'avoir des factures impayées et des actes de défaut de bien. Chaque année, le montant de cette provision se situe entre CHF 140'000.00 et 150'000.00.

Le total des charges se monte à CHF 5'092'310,04, les revenus à CHF 5'180'995.72 ce qui donne un bénéfice de l'exercice 2019 de CHF 88'685.68.

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes des investissements

Le total des charges des comptes des investissements se monte à CHF 838'442.00.

Concernant l'achat de masques de protection pour le CSPi La Sionge pour un montant de CHF 39'865.00, les communes de Vuadens et Sâles participent à hauteur de CHF 23'372.00, selon la clé de répartition et l'ECAB a donné une subvention de CHF 9'966.00.

Pour le poste transports et communication, la fin de l'aménagement de la route du Château s'est terminé pour environ CHF 513'000.00.

Protection de l'environnement, cela concerne le renouvellement du réseau d'eau potable, aussi à la rue du Château, pour CHF 63'000.00 ainsi que le renouvellement aux Ponts-d'Amont pour environ CHF 37'000.00. Les recettes de CHF 124'000.00 dans ce chapitre sont essentiellement des taxes de raccordement pour la protection des eaux, CHF 110'824.55 pour les nouveaux raccordements, notamment l'immeuble de la rue de l'Hôtel-de-Ville 35 et 37.

Dans le chapitre finances et impôts, le début de la transformation de l'ancien local du feu en AES. En 2019, les factures se montaient à CHF 145'000.00, le solde sera à charge de l'exercice 2020. Le compte d'investissement se solde par un excédent de charges de CHF 677'672.55

Aucune question n'est posée, M. Jordan donne la parole à M. Pierre Gremaud, président de la Commission financière, qui nous donne rapport de l'organe de révision.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Lecture du rapport de l'organe de révision par M. Pierre Gremaud :

Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs. En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98c de la loi sur les communes nous avons effectué l'audit des comptes annuels, comptes de fonctionnement, comptes des investissements, bilan et annexes du bilan de la commune de Vulruuz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance, conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes.

Responsabilité du conseil communal : la responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art 95 de la loi sur les communes incombe au conseil communal. Le conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision : notre responsabilité consiste sur la base de notre audit à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative. Un audit inclus la mise en œuvre de procédure d'audit, en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes

annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques, que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celle-ci. Un audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels par leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion de l'audit.

Opinion d'audit: Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 15'958'164.16 ainsi qu'un bénéfice de CHF 88'685.68.

Rapport du 11 mai 2020 de Multifiduciaire Fribourg SA, M. Alain Gaudin, expert réviseur agréé, réviseur responsable et M. Roland Pittet, expert réviseur agréé.

2.3 Approbation des comptes

M. Jordan soumet les comptes de fonctionnement et d'investissement à approbation. Il rappelle que le conseil communal n'a pas le droit de vote pour les comptes qu'il propose lui-même.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. M. Jordan remercie l'assemblée et en profite pour également remercier la caissière, Mme Stéphanie Grand Sciotto, pour son travail.

M. Vincent Bosson, Lieutenant de Préfet, rejoint la salle à 20h30. M. Jordan salue sa présence.

3. Investissement 2020

3.1 Réseau d'eau potable communal, remplacement des installations de contrôle à la suite de la suppression du réseau 2G Swisscom

M. Jordan s'adresse à l'assemblée en précisant qu'il s'agissait d'un investissement urgent et que celui-ci a déjà été réalisé. Il ajoute que ces informations sont déjà parues dans le journal communal. Il explique que cet objet devait être soumis à l'assemblée de mai 2020, mais celle-ci avait été annulée en raison de la situation sanitaire. Le réseau 2G Swisscom n'étant utilisable que jusqu'à la fin de l'année 2020, ces travaux étaient nécessaires. M. Jordan ajoute que sur préavis de la commission financière et en adéquation avec la loi, la commune a procédé à ces travaux. Pour l'explication détaillée, M. Jordan donne la parole à Mme Anne-Laure Magnin, conseillère communale responsable.

Mme Magnin explique que la ligne allant jusqu'à la STAP des Ponts va être supprimée car il s'agit d'une ligne 2G qui doit être remplacée par une ligne ADSL. Cela implique le changement de l'autocontrôle sur les six différentes stations de la commune. Les stations suivantes sont concernées: STAP halte des Ponts, STAP des Molettes, Chambre des Molettes, Réservoir de Neyruz (sur la commune de Riaz), Puits du Diron. Ces travaux consistent au remplacement des câblages, pose d'écran d'autocontrôle, schémas et programmation du nouveau système et encore au démontage de l'ancien système et de ses câblages. Les coûts de ces travaux s'élèvent à une moyenne d'environ CHF 6'300.00 par station. L'entreprise

chargée des travaux fournit également l'hébergement des données informatiques de ce système. Ceci permettra au fontainier ainsi qu'au conseil communal de garder une vision sur la situation du réseau d'eau. Le canton devient de plus en plus exigeant quant aux analyses d'eau. Mme Magnin recommande à l'assemblée d'accepter ces travaux qui, au vu de leur nécessité, ont déjà débuté.

Ce point n'a soulevé aucune question de la part de l'assemblée.

3.2 Rapport de la Commission financière

Préavis de la Commission financière concernant l'investissement et son financement « 3.1 Réseau d'eau potable communal, remplacement des installations de contrôle à la suite de la suppression du réseau 2G Swisscom », coût de l'investissement CHF 38.000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes, soit CHF 38'000.00.

La Commission financière donne à l'unanimité, un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Pierre Gremaud et soumet cet objet au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

4. Approbation des modifications des statuts de l'ARG (Association régionale La Gruyère)

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic, pour la présentation de cet objet.

L'ARG, Association régionale La Gruyère, regroupe toutes les communes de la Gruyère et fait un grand travail au niveau du district pour différents projets, différentes gestions et autres. Les statuts de l'ARG sont révisés notamment car les coûts de fonctionnement augmentent, car il y a de plus en plus de projets et travaux à suivre. On remarque que les montants demandés au budget de fonctionnement de CHF 250'000.00 étaient régulièrement dépassés. Ils étaient souvent plus proches des CHF 320'000.00 – CHF 350'000.00. Jusqu'à présent, la participation par habitants des communes n'a pas été augmentée car il y avait une réserve des années précédentes. Il a été remarqué que les seconds frais que nous avions était l'alimentation du fonds d'investissement. Les communes mettaient CHF 1'000'000.00 par année pour ce fonds et CHF 250'000.00 pour les frais de fonctionnement. A charge des communes, il y a cette année, CHF 1'250'000.00.

Le comité de l'ARG a remarqué que les frais de fonctionnement augmentent et que finalement les investissements à financer par l'ensemble des communes sont en diminution. Il faut savoir que c'était spécialement prévu au départ, en relation avec les prêts libres et le financement des installations de ski dans nos stations. Il y a moins d'investissements, l'ARG propose donc de modifier l'article 21 des statuts où il était mentionné CHF 1'000'000.00 par année pour le fonds d'investissement et CHF 250'000.00 pour les frais de fonctionnement. La modification mentionne une contribution des communes fixée pour les investissements à CHF 750'000.00 et CHF 500'000.00 pour les frais de fonctionnement. Cela permettra de traiter correctement tous les projets que l'on a en Gruyère.

Ainsi, le montant global à charge des communes reste à CHF 1'250'000.00. La différence pour ces CHF 500'000.00, c'est qu'il s'agit d'un montant fixe par habitant qui était de CHF 4.50 et qui passera à CHF 9.00 par habitant et, pour les CHF 750'000.00, la participation est selon une clé de répartition qui est calculée en fonction de la population de chaque commune et de son indice de potentiel fiscal. Cela représentera peu d'écart pour les communes.

Le comité a profité par la même occasion de faire quelques modifications mineures dont une à l'article 3, où les tâches en relation avec la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne plus connue sous le nom de la loi LIM étaient mentionnées. Cette loi est terminée, il s'agit

désormais plutôt de la politique régionale, de la confédération et du canton. L'article 3 a été changé dans ce sens.

Les autres changements interviennent à la suite de fusion de communes, tel que Val-de-Charmey et la commune de Villarvolard et Corbières. Il n'y a rien d'autre de spécifique dans ces statuts. Ils doivent être approuvés par les communes et en fonction de l'art. 39, les modifications des statuts sont normalement possible avec l'accord des $\frac{3}{4}$ des communes dont la population correspond au moins au $\frac{3}{4}$ de la population de toutes les communes membres. Cependant, l'alinéa 2 précise que les art. 1 et 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes membres. Il faut donc que toutes les communes de la Gruyère acceptent ces modifications pour que les statuts entrent en vigueur.

M. Jordan soumet ces statuts au vote. Les statuts de l'ARG sont approuvés à l'unanimité.

5. Approbation des statuts de "Option Gruyère" (Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère)

Ces propositions font suite à de nombreuses réflexions entre les vingt-cinq syndics du district lors de leur séance avec Monsieur le préfet. Pour ces divers objets, nous avons aussi de plus en plus de contraintes au niveau cantonal et nous devons nous coordonner pour ces diverses choses. Nous ne voulons pas faire trois associations intercommunales mais seulement en faire une pour ces trois domaines que sont culture, jeunesse et accueil extra-scolaire. Nous n'allons pas revenir sur les statuts de cette association, vous les avez reçus dix jours avant cette assemblée, il s'agit de statuts basiques pour une association intercommunale. M. Jordan donne l'explication de ce que va être cette association « Option Gruyère » qui a déjà été acceptée par vingt-trois des vingt-cinq communes.

Le but de cette association est de confier à la culture, l'enfance et à la jeunesse un rôle moteur dans les processus d'intégration des échanges. La jeune génération est dépositaire du monde de demain, impliquer cette génération dans les réflexions de société par une association intercommunale est nécessaire. « Option Gruyère » est un outil pour la planification régionale et la création de réseau. La culture est un serment, celui de notre éducation, de notre mode de penser, de fonctionner, d'interagir et d'assurer le bien-être commun plus que jamais, c'est un enjeu majeur dans notre société. Pour la culture, sans association, au niveau cantonal nous ne percevons plus de subventions pour des projets majeurs qui pourraient se faire régionalement. Cela serait dommage, car toutes les subventions ou presque sont destinées au canton de Fribourg. Les districts de la Veveyse et de la Glâne ont quant à eux bien réagi, car ils ont ou sont en train de créer ces associations intercommunales.

Un second point est qu'Option Gruyère est une condition indispensable pour assurer l'élaboration et l'harmonisation de politique tarifaire pour les structures d'accueil extra-familiale de jour conformément aux dispositions légales. Cela permet aux communes de ne pas porter seules la gestion du dossier et d'harmoniser les conditions de subventionnement et offrir une grille de référence unique. On s'assure ainsi du libre choix des structures pour les parents. Option Gruyère permet de créer un règlement intercommunal relatif aux subventions communales, argument de portée générale défendu par une association intercommunale

M. Jordan relève l'importance du point suivant. Au niveau des crèches, il existe actuellement autant de règlements différents que de crèches. On y trouve alors des différences et les parents se posent des questions quant à ces différences. Il y a des communes qui ont plus de moyens et qui subventionnent plus, au contraire d'autres communes n'ont pas les capacités financières de subventionner autant. Il existe aussi la problématique pour certains parents qui ne savent pas où déposer leurs enfants en raison de leur travail. Dès lors, depuis trois ou quatre ans, un travail a été fait avec les différents directeurs de crèches afin qu'ils changent leurs habitudes (certains devraient baisser leurs tarifs). Au terme de ce travail, un accord a été trouvé afin que sur le territoire gruérien nous ayons une unité ce qui sera beaucoup plus simple à gérer.

Au niveau de la jeunesse, le but est d'apporter un soutien aux communes, développer en région des programmes du type « FriTime » avec l'impulsion et le soutien de professionnels, favoriser l'engagement social, l'intégration et l'insertion professionnelle, favoriser la participation civique des enfants et des jeunes, des acteurs capables de s'engager et de s'exprimer sur les enjeux de notre société, être partenaire des sociétés de jeunesse et du futur conseil des jeunes. M. Jordan complète avec les propos suivants :

Lors des discussions, pour les syndicats des villages petits à moyens, nous nous sommes dit que nous n'avions pas de problèmes avec les jeunes car nous avons des sociétés de jeunesse qui fonctionnent. Cependant au cours de ces discussions, le représentant de la ville de Bulle nous a alors rendu attentifs au fait que nous ne voyons pour l'instant dans nos villages que les jeunes qui se portent bien. Les jeunes ayant besoin d'aide sont moins visibles, l'association aurait donc pour but d'aider ces derniers. Cette association permettrait d'avoir une uniformité avec des professionnels au niveau du district. Le fait de remettre certains jeunes sur le droit chemin au départ permettra d'éviter que ces personnes aient besoins de prestations sociales à l'avenir.

Au niveau de la culture, le but est de favoriser la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion, promouvoir des projets d'envergure régionale en tissant des liens et en valorisant des synergies et des échanges de compétences, coordonner des ressources et la maîtrise de l'offre régionale notamment par un agenda (bulledeculture.ch) et une billetterie (labilletterie.ch), impliquer la population en dynamisant la médiation culturelle et les actions participatives, défendre la culture populaire, un atout de notre société multiculturelle et intergénérationnelle.

A Vaulruz, nous avons des sociétés qui fonctionnent très bien, cette association pourrait aider à faire connaître encore mieux nos sociétés au travers du district. Notre but étant d'attirer du monde lors d'événements se déroulant dans notre village.

« Option Gruyère » a besoin d'un financement. Celui-ci s'élève au montant annuel de CHF 10.00 par habitant pour la 1^{ère} année. Il pourra être adapté jusqu'à CHF 20.00 moyennant des décisions par étape. La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal. Pour information, la commune de Bulle a accepté de participer à hauteur de CHF 14.00 par habitant la 1^{ère} année.

Ce point n'a soulevé aucune question de la part de l'assemblée. M. Jordan soumet cet objet au vote. Cet objet est accepté à l'unanimité.

6. Divers

Place d'employé communal

Une place d'employé communal est à repourvoir à la voirie. M. Guillaume Dunand, employé actuel, a fait part de son désir de tenir un domaine agricole. Une opportunité s'est présentée à lui et nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle activité. Nous le remercions vivement pour son engagement sans faille à notre service qui s'achèvera en fin d'année.

Réfection de la route forestière des trois moineaux

En collaboration avec les services forestiers, nous commençons une étude pour la réfection de la route forestière des trois moineaux. Si tout se passe bien, nous serons en mesure de faire la demande pour cet investissement lors de la prochaine assemblée communale. D'après les nouvelles officielles que nous avons reçues au sujet de cet investissement, nous pourrions compter sur une subvention de 60%. Pour information cette route avait été construite en 1970, elle a beaucoup été utilisée et a rapportée à la

commune à l'époque où le bois payait une bonne partie des frais de la commune. Nous devons refaire et réparer ce que les anciens nous ont transmis.

Cabane du Poil de Chien

M. Jordan explique qu'il s'est rendu compte qu'il manquait une table au Poil de Chien afin que les promeneurs, en arrivant, puisse pique-niquer près de la cabane. Une table et l'entretien général de la cabane sont prévus durant l'année prochaine. Cette cabane est un vestige que les anciens nous ont laissé, c'était le vieux chalet des Joux-Derrière dans les années 1900. Ce pâturage s'appelle le Poil de Chien car ce n'était pas le meilleur des pâturages de la région. Il y avait un chalet d'alpage, ce dernier a été démonté puis remonté au Joux-Derrière Dessous qui est toujours existant. Il n'y avait pas de route des Portes, pas de route des trois moineaux et pas de route des Alpettes. Il y a des gens qui se sont dévoués pour que nos patrimoines tiennent la route. Au sommet, il avait été laissé uniquement cette cabane sur l'emplacement du creux du feu du chalet car c'était un refuge pour les bûcherons et les promeneurs. Cette cabane est un peu à l'abandon. Par respect et pour le maintien du rôle social que joue la forêt pour les gens, nous aménagerons la place de manière à ce qu'elle soit plus accueillante. Cette cabane doit être entretenue car c'est un signe historique de notre commune, du point le plus élevé de la commune à 1358 mètres d'altitude.

Restaurant de l'Hôtel de ville

Comme il a été annoncé par voie de presse, les locataires de l'Hôtel de Ville nous ont donné leur congé. M. Jordan donne la parole à M. Pierre Pittet, conseiller communal en charge de ce dossier.

Lors de l'assemblée communale du 4 décembre 2019, M. Pittet avait informé l'assemblée de l'avancement du projet concernant la rénovation du bâtiment de l'Hôtel de Ville. Cette étude était menée par le bureau d'architectes Bitz à Marsens et faisait suite au crédit accordé lors de l'assemblée du 5 décembre 2018.

Pour mémoire, le projet consistait à démolir l'annexe existant à l'arrière du restaurant, pour permettre de reconstruire un corps de bâtiment plus spacieux, pouvant accueillir le nombre de WC suffisant au rez et à l'étage afin de respecter les normes handicapés ainsi que les prescription en matière d'hygiène. Une extension de la cuisine était possible au rez-de-chaussée ainsi que la construction d'une rampe handicapés pour accéder au bâtiment. Enfin, l'accès au 1^{er} étage pour les personnes à mobilité réduite était prévu à l'aide d'un ascenseur.

Les services de la mobilité, de l'hygiène ainsi que des biens culturels avaient été consultés et étaient favorables au projet. Le coût de cette opération avoisinait les CHF 900'000.00. CHF 680'000.00 pour le bâtiment et CHF 200'000.00 pour les installations et équipements de la cuisine. Au vu du montant articulé, le conseil communal souhaitait une participation des tenanciers pour faire face à l'effort financier, soit par une prise en charge de l'amortissement des installations de la cuisine, soit par une adaptation du loyer qui était, bien entendu, à discuter.

Il faut également préciser que depuis l'arrivée de M. et Mme Freudiger en mars 2012, près de CHF 200'000.00 ont été investis par la commune pour diverses rénovations. Des travaux d'entretien bien entendu comme des réfections de peinture, le remplacement du parquet du bistrot ainsi que divers travaux de maintenance. Il y a eu des améliorations aussi, comme la création d'une cuisine agencée dans l'appartement et l'extension de la cuisine du restaurant dans l'ancienne salle des comités au rez-de-chaussée. Ces travaux ont été réalisés sans augmenter le loyer qui se monte actuellement à CHF 1'750.00 par mois pour l'ensemble, appartement compris. A cela, il faut ajouter environ CHF 600.00 par mois pour les charges.

Malheureusement, les tenanciers ne souhaitaient pas entrer en matière pour une quelconque participation à l'amortissement des installations à la cuisine et n'avaient pas les moyens non plus de s'acquitter d'un

loyer plus élevé. Fort de ce constat, le conseil communal a décidé de ne pas présenter cet investissement à l'assemblée et s'est résolu à prévoir les travaux nécessaires afin de respecter les normes sanitaires.

Une vision locale a été organisée en date du 6 février 2020 avec l'inspecteur cantonal des denrées alimentaires, M. Freudiger et M. Pittet afin de déterminer les améliorations à apporter, à savoir la réfection du sol de la cuisine ainsi que divers petits travaux de carrelage, joints et peinture et la pose de l'eau chaude au WC du rez-de-chaussée. Ces travaux ont été effectués du 6 au 17 juillet 2020.

Le 22 juillet 2020, M. et Mme Freudiger nous annonçaient qu'ils avaient pris la décision de mettre un terme à leur contrat au 1^{er} mars 2021.

M. Pittet précise que le conseil communal ne nourrit aucune amertume envers le couple Freudiger. Ce sont eux qui ont fait le choix de quitter l'Hôtel de Ville, nous le regrettons bien évidemment mais nous acceptons et surtout nous respectons leur décision. Toutefois, au vu des différentes informations qui circulent concernant ce dossier, il semblait important de relater de façon précise comment s'étaient déroulés les événements.

M. Pittet demande s'il y a des questions au sujet de ce dossier. Aucune question n'est posée.

Monsieur Jordan reprend la parole et demande s'il y a d'autres questions dans la salle.

Route de la Chapelle

M. Joseph Gobet : Lors d'une assemblée antérieure, quand il avait été décidé de vendre le Champ du Pâquier, il avait été dit, qu'une fois le Champ du Pâquier vendu, l'accès à ce parcellet se ferait par la route du fond et le terrain de foot. Or cet été, nous avons assisté à une cacophonie à la route de la Chapelle, à se demander pourquoi les agriculteurs ne faisaient pas marche arrière avec leur tracteur. Il faudrait trouver une solution car ce n'est plus possible avec ces grosses machines.

M. Jordan explique qu'il y a surtout un agriculteur ou deux qui passaient par un passage à niveau qui a été fermé sur la route de Sâles. M. Borcard est obligé de venir par cette route pour revenir du terrain de foot jusque chez M. et Mme Schmutz. Il précise que la route est communale. M. Jordan précise que les agriculteurs sont conscients de cette problématique, ils savent qu'ils doivent éviter de passer par ce quartier de villas. Il s'agit par contre peut-être d'agriculteurs qui ne sont pas obligés de passer par cette route. Dans ce cas-là, la commune peut faire quelque chose. Le conseil communal prend note de la remarque de M. Gobet.

M. Gilbert Chollet : Justement, au sujet de cette route, c'est clair que M. Borcard ne veut pas revenir jusque chez M. et Mme Schmutz pour faucher mais l'agriculteur qui va aux Mosses le dimanche après-midi, pourquoi il ne passe pas par le bas ? Ce n'est pas la première fois, M. Chollet a même dû parfois reculer pour le laisser passer.

M. Jordan répond à M. Gilbert Chollet que le conseil a pris bonne note de cette remarque, il demande à l'assemblée si elle a encore d'autres questions, ce qui n'est pas le cas.

M. Jordan met un terme à la partie statutaire de l'assemblée

Remerciements à Mme Yvonne Gobet

Les trois grandes étapes de l'humanité sont l'âge de la Pierre, du Bronze et l'âge de la retraite. M. Jordan s'adresse à Mme Gobet :

« Chère Yvonne, il y a un peu plus d'une année, tu nous as annoncé ton désir de prendre ta retraite au 1^{er} mai 2020, après trente-sept ans de fidélité sans faille à notre commune. C'est avec regret que le conseil communal a pris acte de ta décision et aussi avec la compréhension de ton désir d'avoir plus de

temps pour ta famille, surtout pour tes petits enfants. La retraite, c'est ralentir pour vivre à fond, alors n'oublie pas de profiter. Tu as donc commencé ton activité dans notre administration en novembre 1982, je ne sais pas si tu t'en souviens mais c'est une année qui a commencé et s'est terminée par un vendredi. En presque trente ans, tu as vécu de nombreux changements, pour ne pas dire des petites révolutions. Cette époque voyait disparaître petit à petit les vieilles machines à écrire « Hermes » et leur crépitement, pour être remplacées par la machine électrique. L'informatique balbutiait encore et plus tard les premiers ordinateurs étaient aussi gros que des télévisions, les natels ressemblaient à des valises. Le cahier des charges imposait que tu te rendes avec le service vétérinaire de l'armée chez les agriculteurs propriétaires de chevaux mobilisables pour leurs contrôles et l'expertise. Certains citoyens ne venaient pas au bureau communal mais se rendaient à ton domicile. C'est en 1986 que les législatures pour le conseil communal sont passées de quatre à cinq ans et tu as toujours été une experte pour le dépouillement des élections au mode proportionnel, activité que tu pourrais toujours effectuer à futur. Tu t'es toujours adaptée avec brio aux événements et aussi aux personnes puisque tu as collaboré avec cinq syndicats et trente conseillers communaux. Yvonne, c'est aussi une organisation sans faille, un moment de bonne humeur à chaque rencontre et un sens de l'accueil hors pair, le tout dans la discrétion. Yvonne, au nom du conseil communal, de tout le personnel et de la population, je te dis un immense merci pour toutes ces années au service de notre commune et de ses habitants. Je te prie d'accepter ces petits conseils pour avoir une retraite heureuse : Savoir prendre du temps, faire du sport régulièrement, aller au restaurant souvent, cultiver son jardin assidument, regarder la télévision modérément, voir ses amis bien plus qu'avant, faire la fête le plus souvent et aimer tout le temps, encore merci !

Comme dans ses tâches Mme Gobet avait souvent contact avec la préfecture de la Gruyère, M. Jordan passe la parole à M. Vincent Bosson, lieutenant de préfet.

M. Bosson s'adresse à l'assemblée :

C'est un réel plaisir de vous rencontrer ce soir afin de participer solennellement à l'hommage que les autorités de Vaulruz ont décidé d'organiser afin de marquer le départ à la retraite de leur secrétaire communale, Madame Yvonne Gobet. Par ces quelques mots, je souhaite en préambule, remercier chaleureusement Monsieur le syndic d'avoir associé la préfecture à cette cérémonie où l'officialité s'inscrit dans un esprit de reconnaissance.

La page que votre commune tourne ce soir sur la carrière d'Yvonne Gobet en dit long sur le service exemplaire que celle-ci a rendu à la collectivité, plus particulièrement à la commune de Vaulruz, durant ces trente-sept dernières années.

On pourrait reprendre ces milliers de pages de procès-verbaux, ces centaines de séances de conseil, ces innombrables commissions en tous genres qui rythment la vie d'un ou d'une secrétaire communale. Cette énumération consacre la durée peu ordinaire d'un tel mandat. Près de quatre décennies qui constituent la part la plus significative de sa trajectoire professionnelle mise au service de sa commune. Une telle longévité, une telle fidélité, sont à elles seules dignes d'éloges. Mais cette énumération ne dirait pas véritable révolution qu'Yvonne Gobet a traversé dans ce monde particulier d'une administration communale, à cheval entre le politique et l'administratif. En effet depuis près de quarante ans, Yvonne Gobet en a vécu toutes les évolutions. De l'époque où le bureau communal était encore situé dans l'appartement de son prédécesseur, M. Jules Seydoux, en passant par la machine à écrire sans oublier la sténographie, pour parvenir aujourd'hui au tournant du numérique, ce qui a totalement transformé le visage de sa fonction et de notre société en général. Mais Yvonne Gobet a également assumé un changement plus fondamental et nettement moins visible, celui de la complexification des dossiers, de la montée en puissance du juridique et tout particulièrement malheureusement du juridisme au sein des procédures communales.

Elle a vécu la transformation du bureau communal, qui du lieu où un citoyen venait chercher une information est parfois devenu le guichet des réclamations pour ne pas dire le mur des lamentations.

Aujourd'hui plus que jamais, les secrétaires et caissiers d'une commune constituent le rouage déterminant d'une machinerie dont la complexité est sans cesse grandissante. A l'image du travail en préfecture, le travail d'une secrétaire communale est à être au four et au moulin dans l'arrière-boutique des lois et des règlements mais aussi au contact direct des citoyens, aujourd'hui très demandeurs et tatillons sur leurs droits et nettement moins sur leurs devoirs. A la préfecture, nous mesurons respectueusement le caractère exigeant d'une telle fonction et l'ampleur du chemin parcouru jusqu'à ce jour. Mais celle qui part aujourd'hui à la retraite n'est pas du genre à se plaindre. Très consciencieuse et efficace, elle a assumé tous ces changements en faisant preuve d'abnégation, d'un engagement et d'une disponibilité à toute épreuve. Et aujourd'hui, ceux qui l'honorent, reconnaissent dans son parcours une forme d'exemple. La durée exceptionnelle de son engagement, ses compétences reconnues, la force de son caractère, en font un modèle au sein de ses pairs.

Pour toutes ces raisons, Yvonne Gobet mérite amplement les félicitations et la reconnaissance des autorités de Vaulruz et de la population qu'elle a servie avec dévouement durant toutes ces années jusqu'à aujourd'hui en 2020, année spéciale à plus d'un titre, mais qui l'a surtout vue devenir grand-maman une deuxième fois.

Je ne doute pas que la commune de Vaulruz, les communes avoisinantes, ainsi que le district de la Gruyère pourront profiter de nombreuses années encore des compétences et des précieux conseils qu'Yvonne Gobet sera sans doute disposée à partager à ses successeurs au gré des questions éventuelles qui se poseront nécessairement. Mais alors que sa commune lui rend hommage, je tiens à lui exprimer les félicitations et vifs remerciements au nom de la préfecture et à travers elle de l'ensemble de la population de la Gruyère. Je vous souhaite Mme Gobet une belle retraite, riche de projets et de réalisations. A toutes et tous je vous remercie de votre attention et, au nom de la Préfecture, je vous souhaite une excellente soirée.

M. Jordan remercie M. Bosson, lieutenant de Préfet et invite l'assemblée à passer à la partie récréative de cette soirée en demandant aux personnes présentes de porter une attention particulière aux mesures de distanciation. M. Jordan clôt la séance à 21h15.

La secrétaire

Elsa Gamboni



Le président

Patrice Jordan

